



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 25 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/24
ID : 031-213100662-20240325-DLCA2024_07-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 25 mars 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 19 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Martine JARLAN – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 16 heures 30.

2024-07 EHPAD CÉCILE BOUSQUET : Emprunt pour acquisition d'un véhicule TPMR

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE

Votants : 7

Abstentions : 0

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

À la demande de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel, informe l'assemblée qu'il a été décidé d'obtenir un prêt afin d'assurer le financement de l'acquisition d'un véhicule de transport pour personne à mobilité réduite. Elle rajoute que plusieurs organismes bancaires ont été consultés, et qu'après analyse de ces offres, il a été décidé de contracter l'emprunt avec le Crédit Agricole qui présente l'offre la plus intéressante.

Les caractéristiques de cette offre de financement sont les suivantes (cf. annexe « PROJET ACHAT VEHICULE ») :

- Montant du prêt : 30 000 € ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux fixe : 3.50 % ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Échéances constantes : 1 641.61 € (hors assurance) ;
- Coût total du crédit : 32 832.20 € (hors assurance) ;
- Frais de dossier : 500 €.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Madame la Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel de contracter un prêt d'un montant de 30 000 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions énumérées ci-dessus.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de contracter un prêt pour le financement de l'acquisition d'un véhicule permettant le transport de ses usagers ;

- **AUTORISE** Madame La Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel à recourir à l'emprunt pour un montant de 30 000 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget annexe EHPAD Cécile Bousquet 2024 ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel pour l'application de la présente décision et notamment pour la signature du contrat de prêt ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

29/03/24

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

29/03/24